

Eureka : A Journal of Humanistic Studies, vol.2 n° 1. University of Lagos, 133 -148.

LA SUFFIXATION EN –EUR AGENTIF : PEUT-ON MIEUX GÉNÉRER SES RÈGLES DE CONSTRUCTION DES LEXÈMES ?

OWOEYE, Samuel Tuesday

Department of Languages, Covenant University, Ota Ogun State Nigeria

Résumé

La suffixation en –eur agentif est l'un des procédés morphologiques considérés productifs en français. Pour rendre compte des noms construits à partir de ce procédé, la linguistique contemporaine a recours à plusieurs règles d'après des travaux récents dans ce domaine. Après avoir présenté les règles existantes qui sous-tendent la construction des noms issus dudit procédé, cet article postule une seule règle capable de rendre compte d'un nombre infini de constructions à partir de ce procédé. La règle proposée se justifie par la primauté accordée aux propriétés sémantiques des verbes qui sont à la base de la construction des noms d'agent en question. La prédominance des propriétés sémantiques rend donc facultatives les propriétés syntaxiques.

1. Introduction

Suite à l'autonomie considérable que la morphologie a acquise au début des années 1970 (la morphologie ayant été marginalisée du structuralisme aux premières considérations de la grammaire générative), la tendance commune est de postuler des règles dérivationnelles autonomes (des règles saisies hors de la syntaxe) qui sous-tendent les opérations morphologiques. Pour ce qui concerne la suffixation en –eur agentif du français, il existe dans la littérature quatre Règles de Construction des Lexèmes (RCL dorénavant) qui rendent compte de tous les mots construits à partir de ce procédé (voir par exemple, Fradin & Kerleroux, 2003). Nous proposons,

dans cet article, une seule RCL capable de générer toutes les constructions possibles à partir de cet affixe. Pour mieux cerner le cadre théorique de notre propos, nous discutons tout d'abord la théorie de la morphologie lexématique. Ensuite, nous passons en revue les RCLs postulées qui guident la construction des noms agentifs à partir de la suffixation en –eur. Enfin, nous présentons notre propre règle qui est basée sur la prédominance des propriétés sémantiques à l'encontre de celle des propriétés syntaxiques sur laquelle les RCLs de ce procédé ont été basées.

2. La morphologie lexématique

La critique la plus saillante contre la morphologie morphématique par les lexématises est celle qui porte sur le statut du signe linguistique accordé aux affixes et aux désinences. Du point de vue de la morphologie lexématique, les éléments infra-lexicaux (affixes dérivationnels et désinences flexionnelles) ne font pas partie du lexique – on ne les trouve pas dans les dictionnaires - et par conséquent ne peuvent pas constituer des signes lexicaux minimaux. Afin d'éviter la notion de morphème, les adhérents introduisent le lexème comme le signe lexical minimal. Par cette approche, les éléments segmentables - les affixes et les désinences - ainsi que les autres manifestations phonologiques nonsegmentables ne constituent que des exposants d'une régularité sémantique et catégorielle auxquels on a recours quand on forme intuitivement, grâce aux RCLs, des lexèmes construits ou des mots-forme à partir de lexèmes bases.

Pour définir le lexème, la distinction établie entre lexème et mot-forme par Matthews (1974 :62) nous paraît pertinente. Le mot-forme est une unité indépendante pourvue de marques morphosyntaxiques fonctionnant comme un atome pour la syntaxe, c'est-à-dire l'unité que l'on trouve dans les textes. Quant au lexème, c'est un corrélat abstrait du mot-forme, une unité dépourvue de marques flexionnelles. Par exemple, *dansent*, *dansais*, *dansé*, *dansa* sont quatre mots-forme distincts (optique flexionnelle de la morphologie)

mais quatre instanciations du lexème abstrait unique *DANSER*. A partir du lexème *danser*, on peut construire d'autres lexèmes tels *danse*, *dansant*, et *danseur*. Tandis que *danser* est un lexème de base, *danse*, *danseur* et *dansant* sont des lexèmes construits. Contrairement au modèle morphématique, la morphologie lexématique est une grammaire de l'Item et Processus (*Item and Process*, IP dans Hockett, 1954 et repris par Mathews, 1974) ou du mot et paradigme (*Word and Paradigm*, WP dans Hockett, 1954 et repris par Aronoff, 1976).

Les RCLs sont conçues comme des processus par lesquels les lexèmes sont sélectionnés selon la base d'informations phonologiques, syntaxiques et sémantiques. Cette sélection, qui est un processus de *input* et de *output* fait intervenir les propriétés phonologiques, syntaxiques et sémantiques du lexème de base produisant un lexème ayant lui-même ses propres propriétés phonologiques, syntaxiques et sémantiques. Nous nous référons ici à une règle de dérivation pour le suffixe nominal français *-eur* proposée par Fradin (2003 :254) :

I INPUT		O OUTPUT	
(F)	a (...)	a (...œr)	
(SX)	b cat : v	b cat : n	
	c str-arg <SN0...>	c	
	d rôle: SN0 = agent	d	
(S)	e ($\lambda x. \lambda ev. (V' \bullet ev \bullet x \dots)$)	e ($(\lambda V'. \lambda x. \exists ev. (V' \bullet ev \bullet x \dots) \wedge$ activité-sociale' $\bullet ev)$)	

Vu à travers ce tableau, la représentation des règles morphologiques de l'optique lexématique est multidimensionnelle. La rubrique F fournit des informations sur la forme phonologique du lexème de base ainsi que le lexème construit. Dans le même ordre, SX et S représentent les propriétés syntaxiques et sémantiques respectivement.

Les informations fournies par la rubrique SX comprennent la catégorie lexicale des deux lexèmes impliqués ainsi que la structure argumentale et le rôle syntaxique du lexème de base. Les propriétés sémantiques dans la rubrique S sont exprimées sous forme de lambda calcul. Qualitativement, cette règle démontre que la construction d'un lexème nominal déverbalisé à partir du suffixe *-eur* exige un verbe de base qui a une structure argumentale agentive, c'est-à-dire que le verbe de base doit avoir un agent pour qu'il puisse recevoir le suffixe *-eur*. Il est à noter que selon le modèle lexématique, une règle particulière correspond à un procédé morphologique, de même que chaque a ses propres RCLs. Cependant, il existe des procédés qui ont en commun les mêmes règles.

3. La suffixation en *-eur* du point de vue lexématique

Le suffixe *-eur* en français a deux sources latines (Grevisse 1993 : 212-213). La première source qui est du latin *-orem*, sert à former quelques noms féminins abstraits déadjectivaux indiquant une qualité de l'adjectif de base. Les mots formés par ce procédé de suffixation comprennent, par exemples, *blancheur*, *laideur*, *longueur*, *hauteur*, *ampleur*, *maigreur*, *douceur*, *grandeur*, *pâleur*, *blondeur*, *profondeur*, *froidueur*, *rondeur*, et *lourdeur*. Selon Grevisse (ibid), la suffixation en *-eur* est « presque éteint aujourd'hui ». Par conséquent, on peut dire que même si les substantifs formés par elle ne sont pas encore en désuétude, la disponibilité du suffixe pour former des lexèmes construits nouveaux non attestés dans les dictionnaires reste incertaine. La seconde source latine du suffixe *-eur* (*-euse* ou *-eresse* au féminin) est *-atorem* servant principalement à former des noms d'agent à partir des verbes qui satisfont les exigences proto-agentives. Selon Fradin & Kerleroux (2003 : 77), faisant allusion aux travaux de Fillmore, (1982) ; Foley & Van Valin (1984) ; Dowty (1991), un argument agentif doit mettre en jeu au moins un actant ayant les propriétés de proto-agent qui peut être :

- i. un verbe transitif.

- ii. un verbe pris dans une construction causative.
- iii. un noms dénotant une activité.
- iv. un noms dénotant une entité qui est apparemment un artefact.

ou encore, citant Dowty (1991), un argument est de type proto-agent s'il vérifie au moins l'une des propriétés de protoagentivité suivantes :

Type	Inférences	Exemples
agentivité forte	- impliqué volontairement - cause de l'événement	<i>chanteur, mangeur</i> <i>tueur, lanceur</i>
agentivité faible	- l'événement peut lui être imputé	<i>ronfleur, dormeur</i>

Egalement, ce suffixe s'attache à quelques noms d'activité pour former des noms d'agent (Ex. *noceur, footballeur, absintheur, catcheur, poursuiteur, farceur, camionneur*). Il existe aussi des cas où ce suffixe agentif s'ajoute à quelques verbes ou noms formant des noms construits désignant des appareils (Ex. *chargeur, chargeuse, contrôleur, ventilateur, mitigeur, batteur, batteuse*). Encore, le suffixe *-ateur* (*-atrice* à la forme féminine), ce que Grevisse (op.cit) appelle « la forme savante » de l'agentif *-eur* s'ajoute à des verbes construisant les noms dont beaucoup s'emploient également comme adjectifs (Ex. *mystificateur, évocateur, provocateur, indicateur, sécateur, planificateur, prévaricateur*).

Comme la portée de notre étude ne va pas au-delà de l'aspect agentif des constructions faites à partir du suffixe *-eur*, nous nous concentrons, dans la section qui suit sur la revue des travaux qui nous sont disponibles sur la disponibilité de ce procédé suffixal.

4. La disponibilité de la suffixation en *-eur* agentif

Les travaux sur la morphologie lexématique qui sert de cadre théorique pour la morphologie constructionnelle révèlent que la disponibilité d'un procédé morphologique quelconque est déterminé, en principe, par le nombre de bases qu'il peut mettre en jeu (Vandeloise, 1986 ; Pustejovsky, 1991; Dini, 1995, Koenig, 1999 ; Fradin & Kerleroux, 2003). Pour ce qui concerne la suffixation en *-eur* agentif du français, Fradin & Kerleroux (ibid), suivant les quatre scénarios proto-agentifs soulignés par Fillmore (1982), en identifie quatre RCLs possibles.

La première RCL concerne la construction faite à partir des verbes transitifs mettant directement en jeu un agent et un patient dans leur structure argumentative. C'est cette règle qui fait que dans la phrase 1 ci-dessous, la construction *tombeur* sera inappropriée. Au contraire, la construction *tombeur* dans la phrase 2 sera acceptable parce que le verbe de base *tomber* de cette phrase-ci est transitif direct permettant une construction accusative.

1. Jean est tombé de l'escalier ; il est un tombeur.*
2. Jean a tombé Claude ; il est donc un tombeur de Claude.

Selon Fradin et Kerleroux (2003 :77), la RCL qui détermine les verbes de base pour les mots tel que *tombeur* dans la phrase 2 plus haut est comme suit :

Structure	SN0 tomber SN1
Arg-st	<SN0, SN1>
Suj	< SN0 >
Comp	< SN1 >
Rôle	SN0 = proto-agent, SN1 = protopatent
Sémantique	($\lambda ev. \exists xy. (\text{causer}' \bullet x \bullet (\text{subir}' \bullet ev \bullet y \bullet z \wedge \text{mvt-haut-bas}' \bullet z))$)

Par cette règle, les noms dérivés en *-eur* agentif reposent essentiellement sur des verbes, (ici *tomber*₂), ayant une structure argumentative faisant intervenir deux syntagmes nominaux (SN0

et SN1) dont le premier est le sujet jouant le rôle de proto-agent et le deuxième, un complément jouant le rôle de proto-patient. La représentation sémantique de la règle montre que le sujet SNO cause le complément SN1 de subir un mouvement de haut-bas. Le patron, qui met en jeu un processus d'input et d'output, des noms déverbaux dérivés en *-eur* à partir des verbes accusatifs est schématisé comme suit :

	I	INPUT	O	OUPUT
(F)	a	(...)	a	(...œr)
(SX)	b	cat:v	b	cat:n
	c	Arg-st <SN0, ...>	c	
	d	rôle: SN0 = proto-agent	d	
(S)	e	($\lambda ev. \exists x. (V' \bullet ev \bullet x \dots)$)	e	($\lambda x. \exists ev. (V' \bullet ev \bullet x \dots) \wedge$ activité-sociale'•ev)

Ce processus d'input et d'output spécifie les éléments de base (phonologique, syntaxique et sémantique) pour qu'un verbe soit capable de servir de base pour la formation d'un mot construit en *-eur* agentif. Le mot ainsi construit devient l'output. Par ce patron, le verbe de base (l'input) ne met pas en jeu la phonologie mais essentiellement la syntaxe et la sémantique. Dans l'output (le mot dérivé), la phonologie, la syntaxe et la sémantique sont impliquées. Sur le plan sémantique, le N dérivé (ici, *tombreur*), dénote quelqu'un identifié socialement sur la base d'une activité qu'il exerce. Force nous est de noter que cette règle s'applique non seulement aux noms d'agent humains mais également aux noms d'agent non-humains (noms d'instrument). Quelques linguistes tels que Fillmore (1968), Cruse (1973), Aronoff (1980), Booij (1986) et Ulland (1993), ont signalé qu'il est difficile de distinguer clairement entre les noms d'agent et les noms d'instrument. Aronoff (1980 : 284), par exemple fait l'observation suivante à propos des RCLs du suffixe *-er* agentif de l'anglais :

Whether a given instance of the agentive WFR X-er names an animate, inanimate, material, immaterial entity is independent of the rule itself : it is ascribed to pragmatic factors.

Fradin et Kerleroux (ibid) identifient un autre cas où des dérivations telles que *naisseur* et *exploseur* ne se construisent pas directement à partir de leurs verbes de base. Ils démontrent, à titre d'exemples, que les verbes « naître » et « exploser » ne sont pas transitifs et donc ne peuvent pas servir de bases respectivement pour *naisseur* et *exploseur* qui sont des mots construits attestés en français. On doit donc recourir à une construction causative *faire V* (faire naître, faire exploser) dont la RCL est représentée comme suit :

Structure	SN0 faire V SN1
Arg-st	<SN0, SN1>
Suj	< SN0 >
Comp	< SN1 >
Rôle	SN0 = proto-agent, SN1 = protopatent
Sémantique	($\lambda ev. \exists xy. (CAUSER \bullet x \bullet (V' \bullet ev \bullet y \dots))$)

Pour ces cas, le patron de la dérivation morphologique, détaillant les exigences syntaxiques et sémantiques de l'input ainsi que les résultats phonologiques, syntaxiques et sémantiques de l'output qui est le mot construit par le procédé morphologique en question est donnée comme le suivant :

	I	INPUT	O	OUPUT
(F)	a	(...)	a	(...œr)
(SX)	b	cat:v	b	cat:n
	c	Suj:<SN0, ...>	c	
	d	rôle: SN0 = proto-agent	d	
(S)	e	($\lambda ev. \lambda xy. (CAUSER \bullet x \bullet (V' \bullet ev \bullet y \dots))$)	e	($\lambda x. \exists ev. (V' \bullet ev \bullet y \dots)$) Δ activité-sociale'•ev)

Le troisième scénario de disponibilité de la suffixation en *-eur* agentif identifié par Fradin & Kerleroux (ibid) a affaire aux noms qui servent de base pour les dérivés. Les exemples ci-dessous, comme fournis par ces auteurs (p. 80), représentent ce cas de dérivation agentive :

	N de base	Dérivé
a N DE SPORT	<i>boxe, catch, football, golf, raquette, slalom</i>	<i>boxeur, catcheur, footballeur, raquetteur, golfeur, slalomeur</i>
b N DE JEU	<i>bridge, scrabble, manille</i>	<i>scrabbleur, bridgeur manilleur</i>
c N DÉVERBAUX	<i>plonge, poursuite, levage, louage, chute, rebond, tapage, recel</i>	<i>plongeur, poursuiteur, levageur, louangeur, chuteur, rebondeur, tapageur, receleur</i>
d N D'ACTIVITÉ	<i>bringue, baroud, noce, fugue, fête</i>	<i>bringueur, baroudeur, noceur, fugeur, teufeur</i>

Bien que de tels noms soient construits à partir de N de base superficiel, la RCL qui sous-tend la construction de ces mots a recours au verbe dont l'élément sémantique est de type *faire* – le verbe *faire* étant un prototype des verbes d'activité en français - mettant en relation une construction qui fait intervenir un prédicat complexe V SN. Ainsi, pour construire ces noms d'agent, le schéma de construction sera :

Structure	SN0 faire SN1
Arg-st	<SN0>
Suj	< SN0 >
Rôle	SN0 = proto-agent
Sémantique	($\lambda ev. \exists xy. faire-N1' \bullet x \bullet \dots$)

Le patron de cette RCL montre que les noms de base *bridge, boxe, catch, football, noce, scrabble, plonge, etc.* ne peuvent pas servir d'input direct sans avoir recours à un prédicat complexe dont le verbe est *faire* et le SN ayant le nom de base comme tête. Ce patron est présenté comme suit :

	I	INPUT	O	OUPUT
(F)	a	(...)	a	(...œr)
(SX)	b	cat:v	b	cat:n
	c	Suj:<SN0>	c	
	d	rôle: SN0 = proto-agent	d	
(S)	e	($\lambda ev. \exists xy. (\text{faire-N1}' \bullet ev \bullet x \dots)$)	e	($\lambda x. \exists ev. \exists y. (\text{faire-N1}' \bullet ev \bullet x \dots) \wedge$ activité-sociale'•ev)

Ces dérivations en **SN0 faire V SN1** montrent que le référent du SN0 est capable d'exercer l'activité dénotée par le référent du SN1 et c'est ceci qui rend possible le nom en *-eur* : l'activité, représentée par le nom-tête du prédicat, est considérée comme suffisante à servir de base, dans la construction de surface, à la désignation de son exécutant (agent humain ou instrument).

La quatrième et la dernière RCL illustrant le processus de construction des noms d'agent en *-eur* comme a été identifiée par Fradin et Kerleroux (ibid) représente un cas où les noms de base ne sont pas des activités mais plutôt des artefacts. Ils citent en exemples *pisteur* et *bruiteur* qui sont issus de *piste* et de *bruit* respectivement. Du point de vue sémantique, ces deux noms d'agent dénotent des individus qui réalisent des produits artificiels professionnels permettant leur restitution dérivationnelle sur le plan syntaxique par le prédicat agentif *faire*. Ainsi, l'argument proto-agent est rendu possible parce que les noms de base, renforcés par le verbe prototypique, désignent des activités professionnelles socialement codifiées et par conséquent satisfaisant l'exigence de l'agent volitionnel des actions de ces individus. La règle de base de la construction des dérivés agentifs issus des noms d'artéfact tel que *bruiteur* et *pisteur* ainsi que leur patron sont présentés ci-dessous :

Structure	SN0 faire [<i>SN1 le bruit de N</i>]
Arg-st	<SN0>
Suj	< SN0 >
Comp	< SN1 >
Rôle	SN0 = proto-agent, SN1 = protopatent
Sémantique	($\lambda ev. \exists xy. (\text{produire}' ev \bullet x \bullet y \wedge \text{bruit}' \bullet y \wedge \text{artificiel}' \bullet ev)$)

	I	INPUT	O	OUPUT
(F)	a	(...)	a	(...œr)
(SX)	b	cat:v	b	cat:n
	c	Suj:<SN0>	c	
	d	rôle: SN0 = proto-agent	d	
(S)	e	($\lambda ev. \exists xy. (\text{faire-N1}' \bullet ev \bullet x \dots)$)	e	($\lambda x. \exists ev. \exists y. (\text{faire-N1}' \bullet ev \bullet x \dots) \wedge \text{activité-sociale}' \bullet ev$)

5. Vers une seule règle générative pour la suffixation en *-eur* agentif du français

Comme nous l'avons suggéré plus haut, il est possible de rendre compte de toutes les constructions agentives issues de la suffixation en *-eur* par une seule RCL. Dans cette section, nous nous donnons pour tâche de montrer cette probabilité. Nous avons constaté que le recours obligatoire au critère syntaxique des lexèmes de base cause la multiplicité des règles. Ce constat se retrouve implicitement dans les propos de Levin & Hovav (1998 :248) selon lesquels les études sur la morphologie négligent très souvent son côté sémantique au profit de son côté structural. Dans notre tentative générative, nous reléguons le critère syntaxique parce qu'il n'est pas valable pour toutes les formations agentives observables. Nous donnons la primauté exclusivement au critère sémantique des lexèmes de base car, en ce qui concerne la morphologie constructionnelle, « *forme et sens sont indissociables lors d'une opération de*

construction de mot », pour emprunter les mots de Roger (2003 :179). Nous postulons cette seule règle comme suit :

A

Structure	SN0 V [SN1]
Arg-st	<SN0, [SN1]>
Suj	< SN0 >
Comp	< [SN1] >
Rôle	SN0 = agent, [SN1] = patient
Sémantique	faire X qui est P

B

	I	INPUT	O	OUPUT
(F)	a	(...)	a	(...œr)
(SX)	b	cat:v	b	cat:n/gr:m
	c	Arg-st <SN0, ...>	c	
	d	rôle: SN0 = agent	d	
(S)	e	faire X qui est P	e	qui faire X qui est P

Cette règle se présente en deux représentations. Tandis que la représentation *A* présente des propriétés syntaxiques (obligatoires et facultatives) et celles sémantiques des lexèmes de base (qui sont des verbes), la représentation *B* démontre le processus d'input et d'output impliqué pour qu'un nom d'agent soit valablement formé à partir de la suffixation en *-eur*. Dans la représentation *A* de cette règle, le syntagme nominal (**SN1**) jouant le rôle de patient est facultatif. Seul le syntagme nominal (**SN0**) jouant le rôle d'agent est obligatoire. Ainsi, cette règle couvre les formations issues des verbes intransitifs comme *dormeur*. En ce qui concerne la représentation sémantique, nous abandonnons, dans cette nouvelle règle, l'usage du lambda calcul introduit par Fradin et Kerleroux (2003) au profit d'une représentation plus claire et plus facile. Par cette représentation *faire X qui est P*, nous voulons dire qu'un verbe qui

peut servir de base pour la construction d'un nom d'agent issue de la suffixation en *-eur* doit posséder le sens de faire une activité (X) qui est perceptible (P). La primauté accordée à la perceptibilité au détriment de la socialité n'est pas aléatoire. Nous avons constaté que dans la construction de certains noms d'agent en *-eur*, aucune réalité sociale n'est sémantiquement tracée. Nous donnons quelques constructions pour étayer ce point de vue :

Construction	Réalité sociale	Réalité perceptible
aboyeur	-	+
coureur	-	+
dormeur	-	+
baïlleur	-	+
voyageur	-	+
administrateur	+	+
porteur	+	+
aideur	+	+
applaudisseur	+	+
gagneur	+	+

Dans les cinq premiers lexèmes construits, aucune réalité sociale n'est tracée car les verbes desquels ils se construisent sont intransitifs – ils n'attirent pas chacun de complément d'objet avec lequel ils entretiennent un rapport social. Au contraire, une réalité perceptible est tracée dans tous les six dérivatifs. Il s'ensuit, alors, que si la réalité perceptible est ce qui s'impose, du point de vue sémantique, dans tous les noms d'agent issus de la suffixation en *-eur*, sa primauté dans une règle générative devient, par conséquent, incontournable.

La représentation *B* de la règle fournit les informations phonologiques, syntaxiques et sémantiques du lexème de base et du lexème construit. Aucune information phonologique n'est requise pour le lexème de base car la phonologie n'y est pas opérationnellement impliquée. Mais pour le lexème construit, l'information phonologique est pertinente car l'exposant *-eur* doit être phonologiquement

représenté dans le produit final du processus. En ce qui concerne les informations syntaxiques, ce pôle présente la catégorie lexicale, la structure argumentale, et le rôle syntaxique de chacun des deux lexèmes impliqués (lexème de base et lexème construit). Plus essentiellement, le lexème de base doit être un verbe et le lexème construit un nom. Sur le plan sémantique, le verbe de base doit avoir le sens de faire X (une activité) qui est P (perceptible) comme étant souligné plus haut. Le nom construit à partir de ce processus doit être quelqu'un ou quelque chose qui faire X (une activité) qui est P (perceptible).

Pour les formations tels que *agriculteur, apiculteur, footballeur, ambassadeur et absintheur*, qui semblent avoir des noms comme lexèmes de base (*agriculture, apiculture, football, ambassade* et *absinthe* respectivement), nous arguons que ces noms ne servent de bases que dans leurs structures superficielles. Dans leurs structures profondes, ils seront des syntagmes verbaux *pratiquer l'agriculture, pratiquer l'apiculture, jouer au football, se charger de l'ambassade* et *boire de l'absinthe* respectivement. Dans la mesure où ces syntagmes verbaux se disposent chacun du sens de faire une activité qui est perceptible, ils sont convenablement capables de servir de bases pour les lexèmes construits à partir d'eux. Force nous est de noter ici que trois scénarios d'agentivité sont observables lors qu'il s'agit de la construction des noms d'agent héritiers de la suffixation en *-eur*. Ils sont l'agentivité faible issue des verbes intransitifs, agentivité forte issue des verbes transitifs et agentivité forte issue des syntagmes verbaux transitifs. Si une seule règle peut rendre compte de la construction des noms d'agents tels que *dormeur, aboyeur, coureur, baïlleur, voyageur* (agentivité faible issue des verbes intransitifs); *administrateur, porteur, applaudisseur, aideur, gagneur* (agentivité forte issue des verbes transitifs); *agriculteur, apiculteur, footballeur, ambassadeur et absintheur* (agentivité forte issue des syntagmes verbaux transitifs), on peut déduire que cette règle est capable de rendre compte de toutes les constructions possibles des noms d'agents issus de la suffixation en *-eur*.

6. Conclusion

On peut formuler une seule RCL capable de rendre compte de toutes les constructions possibles de noms d'agent issus de la suffixation en *-eur*. Voici l'hypothèse centrale qui a nécessité cet article. En fin de compte, nous avons formulé, avec des preuves à l'appui, cette règle générative, ce qui veut dire que notre hypothèse a été vérifiée. Pour arriver à cette règle minimaliste, nous avons donné la priorité aux propriétés sémantiques du lexème de base, rendant facultatives ses propriétés syntaxiques. Ce faisant, les quatre scénarios identifiés par Fradin et Kerleroux (2003), nécessitant quatre RCLs différentes, ont été intégrés par la nouvelle règle unificatrice. Pour conclure, nous notons que cette modeste contribution est une confirmation du propos préconisé par la grammaire générative en ce que l'objectif principal de la linguistique est de décrire de la manière la plus simple et la plus économique possible la faculté de langage.

BIBLIOGRAPHIE

- ARONOFF, M. (1976): *Word Formation in Generative Grammar, Linguistic Inquiry*.
Monograph One, Cambridge, Massachusetts/ London : MIT Press.
- ARONOFF, M. (1980) : "Contextuals", in Hoekstra, van den Hulst & Morgaat, M.S.
(eds), *Lexical Grammar*, Dordrecht : Foris
- BOOIJ, G. (1986) : "Form and Meaning in Morphology: The Case of Dutch Agent
Nouns." *Linguistics*, 24, 503-517.
- CRUSE, D. A. (1973) : "Some Thoughts on Agentivity.", *Journal of Linguistics*, 9, 11-
23.
- DINI, L. (1995): "Unaccusative Behaviors", *Quaderni del laboratorio di linguistica*
9, 92-122.
- DOWTY D. R. (1991): "Thematic Proto-roles and Argument Selection", *Language* **67**,
3. 547-619.

- FILLMORE, C. J. (1968) : “The Case for Case”. in Harms, R. T., E. Bach & C. J. Fillmore (eds.), *Universals in Llinguistic Theory: Symposium held at the University of Texas at Austin, 1967*, 1-90.
- FILLMORE, C. J. (1982): "Frame semantics", *Linguistics in the Morning Calm*. Vol.3 no.5, 111-137.
- FOLEY, W. A. & VAN VALIN, R. (1984): *Functional Syntax and Universal Grammar*. Cambridge: Cambridge University Press.
- FRADIN, B. & KERLEROUX, F. (2003): « Quelle base pour les procédés de la morphologie constructionnelle », in Fradin, B. Dal, N.H. Kerleroux, F. Plénat, M. & Roché, M. (éds) *Les unités morphologiques* vol. 3, 76-84.
- GREVISSE, M. (1993) : *Le bon usage* , 13^e édition revue, Paris : Duculot.
- HOCKETT, C.F. (1954): “Two Models of Grammatical Description”, *Word* 10, 210-234
- KASTOVSKY, D. (1986): “The Problem of Productivity in Word Formation”, *Linguistics* 24-3, 585-600.
- KOENIG, J-P. (1999) : *Lexical Relations*. Stanford: CSLI
- LEVIN, B. & RAPPAPORT HAVAV, M. (1998): “Morphology and Lexical Semantics” in A. Spencer & A.M. Zwicky (eds), *The Handbook of Morphology*, Oxford : Blackwell, 248-271
- MATTHEWS, P.H. (1974): *Morphology. An Introduction to the Theory of Word-Structure*. Cambridge: Cambridge University Press.
- ROGER, C, (2003): « Pour une individualité sémantique des affixes:rejet de la notion de paradigme de procédés morphologiques » in B. Fradin *et al* (éds) *Sillexicales 3. Les unités morphologiques. Forum de morphologie, Actes du colloque de Villeneuve d’Ascq*. 179-187.
- ULLAND, H. (1993) : *Les nominalisations agentive et instrumentale en français moderne*. Berne: Peter Lang.
- VANDELOISE, C. (1986) : *L'espace en français*. Paris: Seuil.